



**FONCTIONS PUBLIQUES – CGC –
63, rue du Rocher – 75008 PARIS –**

☎ 01.55.30.13.43 ☎ 01.55.30.13.44
☎ 01.44.70.65.90 ☎ 01.44.70.65.99
e-mail : UFCFP.CGC@wanadoo.fr
<http://www.fp-cgc.org>

Le 20 juillet 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

TROIS FOIS RIEN, C'EST MIEUX QUE RIEN !

Les Fonctions Publiques-CGC dénoncent les contre vérités et la désinformation constante quant aux « grandes avancées » contenues dans l'accord du 25 janvier 2006, dont tous les agents attendent, d'ailleurs, la concrétisation sur leur feuille de paie !

Quelques points pour une minorité d'agents de catégorie C, ce qui déstabilise encore davantage la grille et le déroulement de carrière de ces agents.

De la poudre aux yeux pour les agents de catégorie B qui se retrouvent encore plus compressés et voient les CII rester en B, alors qu'ils devraient passer en A.

Quant aux mesures pour les agents de catégorie A, c'est la CFE-CGC seule qui a obtenu fin 2004 avec Renaud Dutreil, Ministre de la Fonction Publique d'alors, que les Attachés voient, pour le premier grade, leur indice sommital réévalué et les grades terminaux fusionnés. On ne peut prétendre que c'est une mesure nouvelle en 2006, d'autant plus qu'elle ne sera normalement effective qu'au 1^{er} janvier 2007.

Et les Fonctions Publiques-CGC réclament toujours le 1015 pour les Attachés et les Inspecteurs, qui sera effectif tôt ou tard !

Quant au social, limiter le bénéfice de la CESU à la seule garde des enfants âgés de moins de 4 ans est extrêmement réducteur.

Les Fonctions Publiques-CGC se réjouissent d'avoir enfin été entendues sur l'aide de l'Etat employeur par le paiement du dépôt de garantie pour la location, en attendant que ce soit étendu à l'acquisition.

En revanche, les Fonctions Publiques-CGC déplorent que les indemnités kilométriques des frais de déplacement n'aient été réévaluées que d'1 centime, et que les frais de restauration et d'hébergement n'aient pas été pris en considération ! Il n'est plus possible aujourd'hui pour un agent de se déplacer sans qu'il doive en « payer une partie de sa poche ».

Les Fonctions Publiques-CGC se désolent également que leur revendication légitime, d'accorder un chèque santé prévoyance à tous les agents, n'ait pas été retenue. Elles espèrent que ce n'est que partie remise.

Enfin, certains syndicats signataires devraient avoir un peu plus de retenue par rapport à cet accord « historique ! » signé par une minorité de syndicats pour la première fois, car il a consacré la limitation de l'augmentation de la valeur du point Fonction Publique à 0,5 % au 1^{er} juillet 2006, soit 0,25 % pour l'année, alors que début 2005, Renaud Dutreil avait mis sur la table + 1,6 % pour l'année 2006, ce que les Fonctions Publiques-CGC, la CFTC et la CFDT avaient accepté, mais que l'UNSA avait refusé !

Un saupoudrage de réformettes n'a jamais fait une réforme et il est vrai que trois fois rien, c'est mieux que rien !

Il appartiendra aux agents d'apprécier la sincérité et la pertinence de chacun !!!

Contact : Charles BONISSOL 01.55.30.13.41 ou 13.43